Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401299-20220301-2022_03_08-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Délibération n° 2022-03-08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 1ER MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le 22 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 février 2022.

Etaient présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme PINTO, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, M. CABANES, M. DUMONT, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme LABOURET, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS, M. FRETAY, Mme BOGNARD, Mme VEILHAN, M. DEFRASNE.

S'étaient fait représenter : M. CHAVIGNE (représenté par M. JACOTTIN), Mme FOURCADE (représentée par Mme MATHIEU-LESCLAUX), Mme LAHERRERE-SOUVIRAA (représentée par M. LALANNE), Mme FERRER (représentée par Mme FRANCQ), Mme WEISS (représentée par Mme PINTO), M. RIBETTE (représenté par Mme FLOUS).

Absents excusés : M. CHAVIGNE, Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, Mme FERRER, Mme LOURAU, Mme WEISS, M. RIBETTE.

A été nommé secrétaire : M. CABANES

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	**Unanimité**
33	26	32	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATION n° 2022-03-08 :

SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – REPONSE A L'APPEL A PROJETS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) a vocation à financer des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation en adéquation avec les orientations prioritaires gouvernementales, déclinées dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) et la stratégie départementale de prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, les services de l'Etat ont lancé en début d'année 2022 un appel à projets au niveau départemental visant à soutenir le déploiement d'équipements renforçant la sûreté des établissements scolaires du territoire. Les investissements ainsi retenus pourront bénéficier d'un co-financement de l'Etat à hauteur maximale de 80 % du coût des travaux hors taxe.

Ces dernières années, la Ville de Billère a largement investi dans les dispositifs de sécurisation des 5 groupes scolaires municipaux : visiophones à l'entrée des écoles, portails avec gâche électrique, système d'alarme sonore dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS), Toutefois, certains investissements apparaissent nécessaires pour achever l'équipement des groupes scolaires ou renforcer leur efficacité. Le montant de ces travaux est évalué à 35 880 € HT pour 2022.

Compte tenu de l'appel à projet du FIPD, le plan de financement prévisionnel intégrant les différents aménagements est le suivant :

Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401299-20220301-2022_03_08-DE

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	**Montant en € HT**	**Nature des concours financiers**	**Montant en € HT**
Groupe scolaire Lalanne élémentaire :		Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD)	28 704
- Installation d'une clôture extérieure occultante	8 300		
- Installation d'un visiophone à l'entrée principale	7 080	Commune de Billère	7 176
- Changement de la porte du préau en bois de l'entrée secondaire	3 750		
Groupe scolaire Chantelle :			
- Installation d'un visiophone pour accéder à l'école maternelle	4 170		
Groupe scolaire Mairie élémentaire :			
- Installation d'un nouveau visiophone et changement de la platine côté rue	3 340		
Groupes scolaires Marnières maternelle, Marnières élémentaire, Laffitte élémentaire :			
- Adaptation du système d'alarme PPMS (rajout de sirènes)	6 340		
Groupe scolaire Marnières élémentaire :			
- Installation d'une alarme anti-intrusion	2 900		
TOTAL DEPENSES :	**35 880**	**TOTAL RECETTES :**	**35 880**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de sécurisation des équipements scolaires pour l'année 2022 présenté ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un concours financier auprès des services de l'Etat à hauteur de 28 704 € au titre de l'appel à projets 2022 relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD).

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE

Mairie de Billère
64140

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau